

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 octobre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous soumetts un dossier relatif à la réalisation de travaux de plasturgie dans les usines et les installations des services communautaires.

Le montant annuel de la dépense est évalué à 300 000 F HT.

Il conviendrait de passer un marché de travaux à bons de commande, en raison de la difficulté de prévoir les besoins de chaque service concerné. Il permettrait la réalisation de cuves ou de containers, de canalisations, la mise en oeuvre de protections ou de revêtements, en matériaux plastiques ou composites, et serait conclu pour l'année 1999 avec une clause de tacite reconduction, la durée totale n'excédant pas trois ans.

Monsieur le vice-président, chargé des marchés publics, a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 7 septembre 1998 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 273 et 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Ouï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier qui lui est soumis.

2° - Décide :

a) - de confier ces travaux à une entreprise spécialisée, désignée à la suite d'un appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 273 et 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées par la commission d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à accomplir tous les actes afférents au marché.

4° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budgets des services communautaires utilisateurs - exercices 1999, 2000 et 2001 - diverses imputations des sections d'exploitation et d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,